

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le DOUZE du mois de MAI

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 05 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA

Procurations : BOYER à LE MASSON, CHARMENTRAY à LE HENAFF-LE JEUNE, JULIENNE à BOIRON, LE BIHAN à MAINAGE, PIROT à HALNA, MULLER à JEZEQUEL.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-43

AMENAGEMENT DE TRESMEUR PORT – ADOPTION DE L'AVANT PROJET

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet de l'aménagement du secteur de Tresmeur Port, préparé par le cabinet URBICUS, mandataire du groupement de maîtrise d'oeuvre.

L'objectif de l'opération, déclinée en 3 phases, est de construire un projet environnemental et paysager à la hauteur des enjeux actuels.

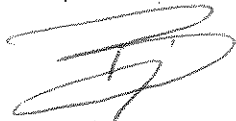
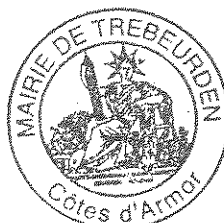
Les différentes étapes du projet visent à réaménager le front de mer (*depuis le carrefour des rues de Trozoul, Molène et de Pors Termen, jusqu'à la maison de la mer*), notamment en créant des voies dédiées aux modes de déplacements doux (piétons et vélos) entre Roz Baladen et Tresmeur, en réorganisant et en requalifiant les espaces de stationnement de Molène et Trozoul, en aménageant une esplanade devant la maison de la mer, en gérant les eaux pluviales urbaines par des dispositifs d'espaces verts en creux.

Afin de poursuivre la procédure, Madame le Maire propose à l'Assemblée d'adopter l'Avant-Projet et son enveloppe financière et de l'autoriser à déposer les demandes d'autorisations réglementaires ainsi que les demandes de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-deux voix pour et cinq abstentions
((Mesdames HOUSTLER, JEZEQUEL, SCHAEFFER-MORIN, messieurs LANGLAIS et MULLER),

- **ADOpte** l'Avant-Projet relatif à l'aménagement du secteur de Tresmeur Port préparé par le cabinet URBICUS relatif à l'aménagement du secteur de Tresmeur Port,
- **ADOpte** l'enveloppe financière fixée par le maître d'oeuvre à 2 332 765 € hors taxes (*hors frais annexes, tels que les acquisitions foncières, les études spécifiques, les reprises de réseaux, les frais divers*), qui comprend une estimation à hauteur de 254 615 € HT pour la gestion des eaux pluviales urbaines,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les financements auprès de tout organisme financeur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à mener toutes les démarches nécessaires pour recueillir l'ensemble des autorisations administratives,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération d'aménagement,
- **PRECISE** que les crédits permettant de finaliser les études de Projet sont inscrits au budget communal de l'année 2023.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

